

La PMA pour toutes coûterait le salaire annuel de 17 000 infirmières !



« Sapristi, on n'a pas deux mères dans la vie ! En voilà une situation pour un homme ! Quand on a la chance de pouvoir choisir entre avoir deux mères ou n'en pas avoir du tout, fichre on n'hésite pas. »

Maurice Leblanc. *Arsène Lupin : Les huit coups de l'horloge*, chapitre V, » le cas Jean-Louis «

Malheureusement, le projet de procréation médicalement assistée (PMA) « pour toutes » (c'est-à-dire essentiellement pour les femmes homosexuelles et très accessoirement pour les célibataires endurcies ou les vierges) risque fort d'être adopté par l'Assemblée nationale, malgré l'opposition qu'il suscite déjà chez une partie importante de la population, et qu'il suscitera peut-être au Sénat.

Aucun argument anthropologique ni même de simple bon sens ne saurait entraver la marche du « progressisme » si tant est que l'on puisse parler de « progressisme » lorsqu'il s'agit de faire naître délibérément des enfants sans père.

L'avis du peuple français ne sera évidemment pas demandé, tant le pouvoir macronien se méfie du référendum. Le macronisme, synthèse ou hybride informe issue du croisement de la droite libérale et de la gauche « sociétale », qui est la concrétisation politique du concept que d'aucuns appelaient naguère « l'UMPS », a un besoin vital, pour rester cimenté et donc pour subsister, de réformes dites « sociétales » pour satisfaire au moins en partie la partie censée être « à gauche » de son électorat.

Bien évidemment, cette PMA « pour toutes » ne peut avoir un effet fédérateur pour les membres « de gauche » de l'UMPS (pardon, de la « République en marche » selon la terminologie actuelle et officielle) que si elle est remboursée par la sécurité sociale.

C'est pourquoi le ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a proposé le remboursement de la PMA par la sécurité sociale (1), ajoutant, selon une phraséologie politiquement correcte, je cite : « *À titre personnel, je souhaite le remboursement, sinon ce sera un droit formel, mais pas un droit réel* » (2). Le Conseil d'État a abondé dans ce sens en stipulant dans un sophisme qui laisse pantois que : « *la tradition juridique française d'égalité d'accès aux soins rend difficilement concevable l'ouverture de nouveaux droits sans que soit prévu un remboursement par l'assurance-maladie* ». (3).

Finalement, le seul espoir de voir ce projet abandonné est de convaincre la partie la plus à droite des parlementaires membres du parti macroniste LREM du fait que ce remboursement par la sécurité sociale va coûter une fortune aux caisses de la sécurité sociale déjà pourtant bien vides. C'est donc ce que je vais essayer de démontrer en proposant une évaluation

chiffrée du coût prohibitif de cette mesure pour la collectivité.

Le calcul est simple.

Il s'agit tout d'abord d'évaluer le nombre d'homosexuelles françaises en âge de procréer.

Selon les divers sondages réalisés en France, qui sont assez discordants, les homosexuelles strictes représenteraient entre 1 et 3,2 % des femmes (4) alors que le nombre total de femmes est de 34,6 millions en 2019 (5) dont 12 417 784 femmes de 20 à 49 ans « en âge de procréer » (6) (NB, le tableau statistique de l'Insee mis en lien ne permet hélas pas de calculer le nombre de femmes de 18 à 45 ans, qui serait un peu plus représentatif des femmes en âge de procréer).

Nous avons donc entre 124 177 et 397 369 lesbiennes en France en âge de procréer, selon que l'on prenne le chiffre de 1 % ou de 3,2 %. Si l'on fait une moyenne de ces deux chiffres, on obtient 260 773 homosexuelles en âge de procréer. Arrondissons à 250 000 pour simplifier les calculs.

Admettons que seulement la moitié de ces homosexuelles aient un désir d'enfant ou un instinct maternel, ceci nous fait 125 000 candidates potentielles à la PMA !

Reste à établir dans un deuxième temps le coût de cette PMA.

Il y a actuellement deux sortes de PMA : l'insémination artificielle avec sperme de donneur, pour les couples dont l'homme est atteint de stérilité, et la fécondation in vitro (FIV), bien plus chère et plus complexe techniquement, destinée aux couples dont la femme présente une stérilité, en particulier par obstacle empêchant les spermatozoïdes de féconder un ovule (par exemple : obstruction des trompes dite « stérilité tubaire »). La FIV est aussi tentée après échec de plusieurs tentatives d'insémination artificielle.

Dans le cas des couples lesbiens, c'est évidemment principalement l'insémination avec sperme de donneurs qui sera utilisée, puisque l'on se trouve dans le même cas qu'un couple à femme fertile et à conjoint « stérile ». Néanmoins il y aura peut-être 1/10 de FIV en cas d'échec réitérés des inséminations.

Une insémination coûte 1 000 euros à la sécurité sociale, tandis qu'une FIV coûte 4 100 euros sans arrêt de travail, et environ 5 000 euros avec la semaine d'arrêt de travail en général indispensable dans les suites (7).

Il faut savoir que la probabilité de réussite d'une insémination artificielle n'est que de 12 %, avec un taux de réussite cumulé de 50 % sur 6 inséminations (le nombre maximum remboursé par la sécurité sociale) (7) donc au moins 50 % des femmes auront été obligées de faire 6 inséminations avant de constater l'échec de l'entreprise. Il faudra donc au total compter sur un taux moyen d'inséminations d'environ 4,5 par femme, soit 4 500 euros s'il n'y a aucune FIV (7). Si l'on multiplie ce chiffre par le nombre de lesbiennes en âge de procréer et souhaitant une grossesse (125 000 selon l'estimation précédente, cela nous fait $125\ 000 \times 4\ 500$ euros soit la bagatelle de 562 500 000 euros ; plus d'un demi-milliard d'euros)

Si l'on considère dans les cas défavorables que 10 % (soit 12 500) de ces PMA seraient des FIV comportant 3 tentatives en moyenne, on obtient le chiffre extravagant de $(112\ 500 \times 4\ 500) + (12\ 500 \times 5\ 000 \times 3)$ soit 693 750 000 euros.

À titre de comparaison, si l'on considère que le salaire brut d'une infirmière est de 2 752 euros par mois, soit 33 024 euros par ans (9), la PMA « pour toutes » coûtera l'équivalent du salaire annuel de 17 033 infirmières (562 500 000 divisés par 33 024) dans l'hypothèse où les PMA « pour toutes » se feraient exclusivement par insémination.

Si l'on considère que le salaire brut d'un médecin hospitalier débutant est de 4 130 euros par mois (10), soit 49 560 euros par an, un calcul équivalent permet de déterminer que la PMA « pour toutes » coûtera le traitement annuel moyen de 11 349 médecins hospitaliers débutants.

Évidemment ces chiffres sont à augmenter nettement si une fraction de ces PMA se fait par FIV, je laisse au lecteur le soin d'entreprendre ce fastidieux calcul.

Si l'on voulait rembourser la PMA sans augmenter les dépenses de santé, il faudrait donc faire par exemple des réductions considérables des effectifs de la fonction publique hospitalière, ce qui, en cette période de grave crise des hôpitaux, plongerait ceux-ci dans la déconfiture la plus totale ! (on se demande bien alors comment on pourrait financer la cohorte de médecins spécialistes de la stérilité et d'infirmiers nécessaires pour effectuer à plein temps des PMA aux homosexuelles)...

Espérons que l'énormité de la dépense occasionnée par la PMA « pour toutes » fera réfléchir nos parlementaires quant à cette gabegie financière hautement prévisible. Hélas, j'en doute fort !...

On attend avec une impatience consternée le futur rapport de la Cour des comptes dix ans après le vote de la loi...

Des homosexuelles enceintes ou bien des hôpitaux avec un personnel suffisant, il faudra choisir. Mon choix est fait, et le vôtre ?

Docdory

(1)

<http://madame.lefigaro.fr/societe/la-pma-devrait-etre-remboursee-pour-toutes-les-femmes-juge-agnes-buzyn-160619-165608>

(2)

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/agnes-buzyn-favorable-au-remboursement-de-la-pma-pour-toutes-1029545>

(3)

<https://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Sante/Agnes-Buzyn-favorable-remboursement-PMA-toutes-2018-07-25-1200957620>

(4)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Statistiques_d%C3%A9mographiques_sur_l%27orientation_sexuelle#France

(5)

<https://fr.statista.com/statistiques/472123/nombre-femme-population-france/>

(6) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381474>

(7)

<https://www.europel.fr/emissions/Le-vrai-faux-de-l-info2/le-vrai-cout-de-la-pma-3373964>

(8)

<https://www.guide-de-l-infertilite.fr/fr/solutions-et-traitements/article/l-insemination-artificielle>

(9)

<http://www.journaldunet.com/business/salaire/infirmier/salaire-00707>

(10)

<https://www.emploi-collectivites.fr/grille-indiciaire-hospitaliere-praticien-hospitalier-medecin-chirurgien-psychiatre-specialiste-biologiste-ph/6/6195.htm>